



WWF MEDITERRANEAN NORTH AFRICA

**Rapport Général du Commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021**

Novembre 2023

TABLE DES MATIERES

<i>Rapport général</i>	3
<i>Etats financiers</i>	8
<i>Etat de la situation financière</i>	9
<i>Etat des Produits et des charges</i>	10
<i>Etat de flux de trésorerie</i>	11
<i>Notes aux états financiers</i>	12

Rapport général

Tunisie Expertise et Conseil Société
inscrite au tableau de l'Ordre des
Experts Comptables de Tunisie
Immeuble Coral, Bloc B 3ème étage
N°3.2, Centre Urbain Nord, 1082,
Tunis – Tunisie
T Fixe : (+216) 70 634 504
W www.tun-ec.com

Rapport Général du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2021

Tunis, le 27 Novembre 2023

Messieurs les membres de l'association « WWF MEDITERRANEAN NORTH AFRICA»

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 Juin 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « WWF MEDITERRANEAN NORTH AFRICA - WWFNA», qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des actifs nets positifs de **2 577 795** DT, y compris l'excédent de l'exercice s'élevant à **15 945** DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association « WWF MEDITERRANEAN NORTH AFRICA » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Paragraphe d'observation

Suite à notre nomination en tant que commissaire aux comptes de l'association WWFNA après la date du 31.12.2021, nous n'avons pas été en mesure d'assister à l'inventaire physique de la caisse à la fin de l'année 2021. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'association, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tisons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de l'association du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des normes professionnelles en vigueur, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction de l'association.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction de l'association.

2. Respect des obligations réglementaires

2.1. Conformité de la tenue des registres

En application des dispositions du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, l'association WWFNA devrait tenir différents registres dont notamment le registre des membres, le registre des activités et de projets et le registre des aides, dons, donations et legs.

Suite à nos travaux de vérification de ces obligations réglementaires, nous avons relevé la non-tenue de ces registres.

2.2. Dépenses par caisse

Le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations stipule que toutes les transactions financières de recette ou de dépense de l'association, devraient être effectuées par des virements ou chèques bancaires ou postaux si leurs valeurs dépassent cinq cents (500) dinars.

Suite à nos travaux de vérification de ces obligations réglementaires, nous avons relevé certains cas de non-respect de cette disposition.

Le Commissaire aux comptes

P/ Tunisie Expertise et Conseil

Hassen Ammous

Tunisie Expertise et Conseil

Immeuble Coral, Bloc B 3^{ème} étage N°3.2

Avenue Zohra Faiza, Centre Urbain Nord, 1082

MR: 1632434 W/A/M/000

Etats financiers

Etat de la situation financière

Exercice clos le 31 décembre 2021
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	9.1	2 408 612	2 321 006
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		-	-
AC 3 - Autres actifs courants	9.2	14 031	149
AC 4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		29	29
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières		-	-
AC 8 - Immobilisations corporelles	9.3	92 750	57 990
AC 9- Immobilisations incorporelles	9.3	62 373	3 750
Total des actifs		2 577 795	2 382 924
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		118	0
PA 2 - Autres passifs courants	9.4	229 836	148 626
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés		3 511	974
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
Total des passifs		233 464	149 600
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement	9.5	118 549	-
AN 4 - Autres actifs nets		2 211 653	2 235 141
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		(1 816)	(63 736)
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		15 945	61 920
Total des Actifs Nets		2 344 331	2 233 324
Total des Passifs et Actifs Nets		2 577 795	2 382 924

Etat des Produits et des charges

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Produits			
PR 1 - Cotisation des adhérents		-	-
PR 2 - Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3 - Subventions de fonctionnement	10.1	4 558 813	2 527 808
PR 4 - Apports non monétaires		-	-
PR 5 - Autres Apports		-	-
PR 6 - Produits des placements		-	-
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	10.1	16 511	-
PR 8 -Autres gains	10.1	58	78 195
Total des produits		4 575 383	2 606 003
Charges			
CH 1 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements	10.2	758 487	472 819
CH 2 - Charges de personnel	10.3	1 228 188	1 082 017
CH 3 - Dotations aux amortissements et aux provisions	10.4	92 082	53 988
CH 4 - Autres charges courantes	10.5	2 430 463	875 857
CH 5 - Charges financières nettes	10.6	50 219	59 401
CH 6- Autres pertes		-	-
Total des charges		4 559 438	2 544 083
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		15 945	61 920

Etat de flux de trésorerie

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		-	-
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		4 551 837	3 779 318
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		-	-
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(3 241 332)	(1 328 022)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel		(648 926)	(563 334)
F7- Autres Décaissement des activités courantes		(560 789)	(542 528)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		100 791	1 345 434
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(131 852)	(29 843)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	2 000
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(131 852)	(27 843)
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12- Encaissement des dotations		-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement		118 549	
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
F15- Encaissement suite différence de change		-	18 645
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		118 549	18 645
Variation de trésorerie		87 488	1 336 236
Variation de trésorerie		87 488	1 336 236
Trésorerie au début de l'exercice		2 321 006	984 769
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9.1	2 408 494	2 321 006

Notes aux états financiers

1. Présentation de l'association

WWFNA est une association étrangère à but non lucratif créée en 2017. L'avis de constitution a été publié au Journal Officiel de la République Tunisienne le 15 Juin 2017.

WWFNA est membre du réseau international WWF. Il s'agit de la première organisation mondiale de protection de la nature et de l'environnement, elle compte plus de 5 millions de donateurs à travers le monde. L'organisation dispose d'un réseau opérationnel dans 100 pays proposant 1 200 programmes de protection de la nature.

2. Note confirmant le respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers annuels de l'association WWFNA arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

3. Exercice comptable

L'exercice comptable de l'association WWFNA s'étend sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

4. Régime fiscale

4.1. En matière d'impôts directs

L'association WWFNA exerçant dans le cadre du décret-loi n° 2011-88 se trouve hors champs d'application de l'impôt sur les sociétés.

Les sommes revenantes à l'association ne sont pas soumises à la retenue à la source mais elle est tenue d'en procéder sur les sommes dues aux fournisseurs et au personnel et qui entrent dans le champ d'application de la retenue à la source.

Concernant les obligations fiscales, l'association est tenue de déposer ses déclarations mensuelles et sa déclaration d'employeur.

4.2. En matière de la TVA

Les affaires à caractère non lucratif effectuées par l'association ne sont pas soumises à la TVA.

4.3. En matière de la TCL, TFP et FOPROLOS

L'association n'est pas soumise à l'IS et, par conséquent, n'est pas passible de la TCL.

L'association n'est pas soumise à la taxe de formation professionnelle du fait qu'elle se trouve en dehors du champ d'application de l'IS.
 Elle est soumise à la contribution au FOPROLOS au taux de 1% du montant brut des traitements, salaires et rétributions y compris les avantages en nature.

5. Taux d'amortissement utilisés pour les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires se rattachant directement aux dites immobilisations.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Désignation	Exercice 2021
LOGICIEL	33.33%
MATERIELS INFORMATIQUES	33.33%
EQUIPEMENTS DE BUREAUX	20%
MATERIEL DE TRANSPORT	20%
BATIMENTS	5%
MATERIELS ET OUTILLAGES	10%
AMENAGEMENT AGENCEMENT INSTALLATION	10%

6. Monnaie de comptabilisation

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinar Tunisien.

7. Règle de comptabilisation des subventions et des autres apports

Les subventions reçues et affectées sont comptabilisées en actifs nets puis reclassées en produit à concurrence des charges engagées. Le projet CORE constitue des subventions reçues pour les dépenses courantes de WWFNA d'où leur comptabilisation directement en revenus.

Les autres contributions sont les ressources librement accordées par divers organismes locaux et étrangers pour couvrir les dépenses inhérentes aux activités de l'association.

Les contributions soumises à une restriction externe, en vertu de laquelle l'association est tenue de les utiliser dans un but précis, sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice à hauteur des dépenses engagées au cours de la même période.

Les contributions non affectées sont comptabilisées comme des produits de l'exercice s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront perçues par l'association.

8. Les principes comptables pertinents appliqués

L'élaboration des états financiers a été faite dans le respect des principes comptables et en conformité avec les hypothèses et conventions prévues par le cadre conceptuel notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- La convention de l'entité,
- La convention de l'unité monétaire,
- La convention de la périodicité,
- La convention du coût historique,
- La convention de rattachement des charges aux produits
- La convention de réalisation de revenu,
- La convention de la permanence des méthodes,
- La convention de l'information complète,
- La convention de l'objectivité
- La convention de prudence,
- La convention de l'importance relative,
- La convention de la prééminence du fond sur la forme

9. Notes relatives à l'état de la situation financière

9.1. Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Banques	2 406 084	2 315 995
Caisse	2 528	5 011
Total	2 408 612	2 321 006

9.2. Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Avances aux personnel	14 031	149
Total	14 031	149

9.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

DESIGNATION	2021					VCN
	Valeur brute	Amortissement cumulé	Dotation de la période	Total amortissement		
Logiciels	73 870	4 967	6 530	11 497	62 373	
Immobilisations incorporelles	73 870	4 967	6 530	11 497	62 373	
Matériels informatiques	118 687	29 946	28 989	58 935	59 752	
Equipements de bureau	41 034	7 058	5 531	12 589	28 444	
Aménagements installations et agencements	6 282	1 099	628	1 727	4 554	
Immobilisations corporelles	166 002	38 103	35 148	73 252	92 750	
Total	239 872	43 071	41 678	84 748	155 123	
2020						
DESIGNATION	Valeur brute	Amortissement cumulé	Dotation de la période	Total amortissement	VCN	
Logiciels	8 717	2 468	2 499	4 967	3 750	
Immobilisations incorporelles	8 717	2 468	2 499	4 967	3 750	
Matériels informatiques	71 907	11 354	18 593	29 946	41 960	
Equipements de bureau	17 905	3 905	3 153	7 058	10 847	
Aménagements installations et agencements	6 282	471	628	1 099	5 182	
Immobilisations corporelles	96 093	15 730	22 374	38 103	57 990	
Total	104 811	18 198	24 873	43 071	61 740	

9.4. Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
CNSS	75 103	55 920
Impôt mensuel à liquider	30 305	18 922
Provisions pour congés payés	100 867	66 237
Autres passifs	23 562	7 547
Total	229 836	148 626

9.5. Subventions d'investissement

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Subvention d'investissement affectées à des immobilisations incorporelles	65 152	-
Subventions d'investissement affectées à des immobilisations corporelles	69 908	-
Subventions d'investissement inscrites aux comptes de produits	(16 511)	-
Total	118 549	-

10. Notes relatives à l'état des produits et des charges

10.1. Subvention de fonctionnement

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Subventions exploitation affectés en actif nets*	4 259 313	2 473 383
Subventions d'exploitation en résultats**	299 559	132 620
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	16 511	-
Total	4 575 383	2 606 003

*Les subventions reçues et affectées sont comptabilisées en actifs nets puis reclassées en produit à concurrence des charges engagées.

** Le projet CORE Constitue des subventions reçues pour les dépenses courantes de WWFNA d'où leur comptabilisation directement en revenus.

10.2. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Achats Etudes & Prestation de Services	698 729	413 626
Achats matériels et fournitures	53 757	54 729
Autres achats non stockés	6 001	4 465
Total	758 487	472 819

10.3. Charge de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Salaires bruts	966 628	850 145
Autres avantages aux personnel	88 369	78 690
Cotisations sociales	173 191	153 182
Total	1 228 188	1 082 017

10.4. Dotation aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements des immobilisations	41 678	25 651
Dotations aux provisions pour risques et charges	15 775	6 613
Dotations aux provisions pour congés	34 630	21 725
Total	92 082	53 988

10.5. Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Subventions	1 478 563	334 764
Rémunérations d'intermédiaires	373 147	131 205
Séminaires	319 335	171 848
Voyages et déplacements	87 000	28 599
Charge de Loyer	24 505	23 338
REPAS	23 629	41 805
Entretien et réparation	20 174	8 503
Transport et déplacements	15 351	32 440
Autres	88 759	103 356
Total	2 430 463	875 857

10.6. Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Pertes de change	50 219	59 401
Total	50 219	59 401